

Gouvernance multi-niveaux en Occitanie :

Pour en savoir plus sur la gouvernance multi-niveaux en France, consultez notre [étude de cas](#).

En France, les collectivités territoriales ont l'obligation d'adopter un plan pour le climat. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doit prendre en compte la stratégie nationale et intégrer ses objectifs. De l'autre côté, les plans d'action locaux, doivent être compatibles avec le SRADDET. En 2020, la région Occitanie a adopté son nouveau plan SRADDET, et souhaite couvrir 100 % de ses besoins en énergie avec des énergies renouvelables d'ici 2050 (contre 20 % en 2020). Le plan vise aussi à réduire la consommation d'énergie de l'ordre de 40 % dans le secteur du transport et de 20 % dans le secteur de la construction, tout en atteignant l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Avant son adoption, une consultation publique s'est tenue avec les collectivités locales, les entreprises, l'État, etc., ainsi qu'une convention territoriale citoyenne qui a pu soumettre ses propositions au conseil régional. Au niveau territorial, l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) cofinance avec l'État et coordonne des projets visant à réduire la consommation d'énergie. L'AREC copilote également l'observatoire régional énergie-climat (OREO), un outil de suivi et d'une plateforme de discussion réunissant les différents acteurs régionaux de l'énergie et capable de faire des propositions. Il a aidé 84 municipalités d'Occitanie à entreprendre un plan climat local, dont le suivi demeure une compétence nationale.

Suivi de la politique climat en Occitanie

En 2017, un Occitan a émis en moyenne 3,6 tCO₂e/an. Après avoir considérablement augmenté entre 1990 et 2005, les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont diminué depuis 2005 (-9 %), avant de stagner. Alors que le secteur du bâtiment, deuxième secteur émettant le plus, s'est stabilisé, l'industrie a réduit ses émissions de plus de 50 % depuis 1990. Les efforts en matière d'efficacité énergétique et le remplacement du fioul par les énergies renouvelables expliquent facilement cette diminution.

La consommation d'énergie continue d'augmenter, mais plus lentement que les émissions de GES, grâce au taux de renouvelables dans le mix électrique qui atteint 33,5 % désormais – principalement l'énergie hydraulique et le bois.

Dans le secteur agricole, l'Occitanie a créé un « Parlement de la mer » et un « Parlement de la montagne » réunissant

les acteurs et les collectivités locales pour leur permettre de contribuer aux plans « Littoral 21 » et « Montagne », deux plans conçus sur mesure pour ces deux écosystèmes économiques. Dans le secteur du logement « l'éco-chèque logement » aide les foyers modestes à financer les travaux de rénovation (à hauteur de 1500 €), cumulable avec les aides nationales. Dans la mobilité, les trajets en train ont augmenté de 60 % depuis 2002. Pour maintenir le cap, « l'Assemblée Générale pour l'Intermodalité », une grande consultation effectuée en 2016, a identifié 10 projets à mettre en œuvre d'ici 2030 pour améliorer l'intermodalité, renforcer le réseau territorial, conserver les petites lignes et harmoniser les tarifs. L'Occitanie a aussi mis en œuvre « Rezo Pouce », un réseau régional de covoiturage utilisé par 1500 utilisateurs et proposant 500 arrêts pour couvrir les courtes distances.

Adaptation

L'initiative « H2O 2030, l'eau en partage », lancée conjointement en 2017 par les agences régionales pour l'eau, l'État, les départements, les parcs naturels, a donné naissance à un plan d'intervention de gestion intégrée de l'eau pour préserver les ressources, réduire les risques, et à terme, créer un service public régional des eaux. Elle identifie 21 projets prioritaires comme la création d'un système régional d'information sur l'eau (SIRE) ou encore l'optimisation du stockage et des ressources souterraines. Plus récemment, le réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie (RECO) a été créé afin de mobiliser des réseaux de chercheurs et d'acteurs locaux pour informer et aider à la prise de décision en matière d'adaptation.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES ENTRE 2005 ET 2017 EN OCCITANIE (EN MTCO₂E) - Source : OREO, 2020

